

We Connect extra SIM surf

Surfer en même temps et en toute liberté avec un seul abonnement mobile et plusieurs cartes SIM sur plusieurs appareils, p. ex. une tablette ou un ordinateur portable.

Option pour abonnements mobiles

	Coûts
Taxe de base mensuelle (sans rabais)	CHF 10.– par option
Taxe d'activation (SIM incluse)	CHF 29.– par option
	Prestation
Utilisation d'appareils mobiles secondaires avec le même abonnement	Avec cette option, il est possible d'utiliser l'abonnement avec une ou plusieurs cartes SIM supplémentaires sur d'autres appareils mobiles (p. ex., une tablette ou un ordinateur portable) indépendamment du premier appareil mobile. Le trafic de données et l'échange de SMS sont déduits de l'abonnement mobile sous-jacent. Les conditions de l'abonnement mobile associé s'appliquent.
Internet mobile	Le trafic de données peut être utilisé simultanément et indépendamment sur les deux appareils mobiles. Le trafic de données des deux appareils mobiles est déduit de l'abonnement mobile sous-jacent.
Téléphonie	Les conversations entrantes et sortantes peuvent uniquement être effectuées sur l'abonnement mobile associé
SMS	Les SMS ou MMS entrants et sortants peuvent être envoyés et/ou reçus sur un seul appareil mobile.
Débit maximal pour les données en Suisse	Sur le réseau 3G, 4G ou 5G et jusqu'à 100 Mbit/s (download) et 100 Mbit/s (upload). Le débit de transmission maximal ne peut pas être garanti. Le débit Internet effectif dépend notamment de la topographie, de la couverture du réseau mobile, de la distance par rapport à l'antenne-relais, des infrastructures, de la puissance du signal à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments ou d'autres facteurs. Ce débit effectif peut donc être inférieur au débit Internet maximal indiqué.
Appareils recommandés	Cet abonnement de données est uniquement adapté pour une tablette ou un ordinateur portable. Cet abonnement n'est pas recommandé pour les autres types d'appareils, tels que les smartphones, les trackers, les smartwatches, les routeurs Wi-Fi, etc.
	Durée du contrat
Durée minimale	Sans engagement
Résiliation	L'option peut être résiliée à chaque fin de mois moyennant un préavis de 60 jours.

	Prestation
Activation	L'option est activée le jour de l'inscription.
Facturation	La facturation de la taxe de base débute après l'activation. La taxe de base est facturée automatiquement chaque mois, jusqu'à résiliation. En cas d'inscription pendant un mois de facturation en cours, la taxe de base mensuelle est facturée au prorata.
	Divers
Condition requise	Abonnement mobile avec un plan tarifaire actuel: Sunrise Freedom, Sunrise Freedom Young, Sunrise Mobile Unlimited, Mobile start, Mobile classic, We Mobile, We Mobile young Sunrise Prepaid et les abonnements mobiles Sunrise plus anciens ne sont pas pris en charge. Cependant, vous pouvez à tout moment passer à l'un des abonnements listés ci-dessus.
Nombre de cartes extra SIM	Il est possible de lier jusqu'à 5 options extra SIM à l'abonnement afin d'utiliser jusqu'à 5 appareils avec le smartphone. La somme des options extra SIM déjà liées à l'abonnement est déduite du nombre d'options extra SIM pouvant être liées à l'abonnement (extra SIM surf & talk, extra SIM watch, Freedom share data, We Connect extra SIM track, We Connect extra SIM watch, We Connect extra SIM surf)
Carte SIM de remplacement (sans rabais)	CHF 29.– pour une carte SIM de remplacement ou une carte SIM d'un nouveau format.
Plan de paiement de l'appareil	Avec chaque option We Connect extra SIM surf, un appareil mobile (p. ex. une tablette ou un ordinateur portable) peut être acheté avec un plan de paiement par mensualités sans intérêts et sans frais. Chaque appareil est disponible à partir de CHF 1.– d'acompte. En cas de résiliation de l'option extra SIM surf, le contrat de paiement par mensualités est annulé automatiquement. Si toutes les mensualités n'ont pas encore été réglées, celles-ci sont exigibles immédiatement.
Taxes de service	Voir la liste de prix des taxes de service .
Assistance	Assistance technique gratuite par téléphone au 0800 707 707
Parties intégrantes du contrat	- Contrat de prestations de téléphonie mobile - Conditions particulières pour les prestations de téléphonie mobile - Conditions générales de vente
Statut	Mars 2021